

**LE PRÉSIDENT DOIT TENIR SA PROMESSE D'UNE LOI AUTONOMIE ET
METTRE FIN AUX DÉTOURNEMENTS DE CRÉDITS**

Suite aux grèves de 2018 organisées par l'ensemble des syndicats et l'AD-PA, le Président Macron avait annoncé une grande loi pour l'aide à l'autonomie.

Cette loi doit absolument sortir au plus vite.

Il s'agit en effet d'augmenter le temps passé auprès de nos aînés en augmentant le nombre de professionnels travaillant à domicile et en établissement.

Ce grand objectif éthique de respecter les personnes âgées, s'accompagne d'un objectif économique permettant de faire diminuer le chômage, en créant des centaines de milliers d'emplois non délocalisables, pour les plus jeunes.

Il s'agit aussi de renforcer la citoyenneté des personnes âgées vulnérables, en améliorant leur représentation et leur expression et en modifiant profondément le statut des établissements. Il s'agit par ailleurs de revaloriser les salaires et les carrières des professionnels et aussi de diminuer le prix payé par les personnes âgées et leurs familles en établissement mais aussi à domicile.

Quelques mesures inscrites dans le projet de loi de finances pour 2022, comme évoqué ici ou là, ne sauraient suffire car il faudra mettre en place un nouveau financement pérenne comme l'a proposé la CNSA dans son rapport d'avril dernier (impôt sur les successions, création d'une CSG autonomie...).

Ces financements devront par ailleurs être sécurisés pour aller uniquement à l'aide aux personnes âgées et handicapées.

En effet, dans sa revue de juin, l'AD-PA sortira un rapport montrant que depuis la création de la CNSA c'est plus de 20 milliards d'euros qui ont été détournés au détriment des personnes âgées pour alimenter le budget de l'État ou de l'Assurance Maladie.

Cette information est d'autant plus importante, que la nouvelle branche de sécurité sociale pour l'autonomie s'est vue fixer par l'État un budget en déficit la première année de 600 millions.

Or, le remboursement à la CNSA des plus de 20 milliards détournés permettrait de commencer le fonctionnement de la branche avec des crédits permettant dès maintenant l'amélioration des conditions de vie de nos aînés de leurs familles et des professionnels travaillant à leur service.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)
 <https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées